

Commune d'Orival



Conseil Municipal du Jeudi 10 octobre 2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 10 octobre 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 30/09/2024		Secrétaire de séance :	
	Affichage le : 30/09/2024		Monsieur LAGNEL Jérôme	
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 10 octobre 2024	DUCHESNE Daniel	P	LACAILLE Véronique	P
	DEVAUX Loïc	P	LAGNEL Jérôme	P
	COLANGE Philippe	P	LEROY Fabien	P
	GONCALVES Sérafina	P	PELLETIER Émilie	P
	ALARD Daniel	E	RACKO Nathalie	P
	BEAUCHEF Antoine	P	ROGISTER Danielle	PVR
	CATHERINE Laurent	A	TURQUIER Didier	P
	DOHERTY Sonia	P	<i>Formant la majorité des membres en exercice</i>	
	Pouvoir (s) : Madame ROGISTER Danielle à Madame GONCALVES Sérafina			
	Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir			

Ouverture de séance à 18h36.**1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 23 juillet 2024**

Lecture du conseil municipal du 23 juillet 2024 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, donnant des précisions sur l'annulation de la construction de la salle et signature des élus de l'approbation. **Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, communique sur le nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, interroge sur le déroulé de la semaine bleue. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, répond qu'au niveau de la commune, tout s'est bien passé mais il y a eu un problème de transport au niveau du CLIC Repérage.**

2. Décision Modificative n°3

Monsieur Le Maire évoque la nécessité d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement aussi bien en recette qu'en dépense comme suit :

En effet, la commune a titré au compte 629(Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs) pour 2 663.89€ auprès de l'agence télécom un remboursement de frais de résiliation, ce montant peut être remis au compte 626(Frais de télécommunications).

Des remboursements de l'assurance statutaire sont enregistrés au compte 6419(Remboursements sur rémunérations du personnel) pour un surplus de 10 224.47€

Un remboursement du CDG au compte 773(Mandats annulés (sur exercices antérieurs)) de 469.80€

Le remboursement du dispositif de la cantine à 1€ (4 028€ c'est la différence entre le budgété et le consommé notamment avec des décalages d'enregistrements en 2023) et les demandes déposées en juillet entraineront un surplus de 6 927€ soit un total de 10 955€ au compte 74718(Autres, compte utilisé pour le remboursement du dispositif de la cantine à 1€).

L'abondement du compte 6411(Personnel titulaire 2) d'un montant de 24 163.32€ (10 224.47+469.80+10 955+2 514.05 (remboursement à venir))

Dernier point concernant la différence BP et Budget exécuté sur le compte 741121(Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes) de 1 895€ que nous pourrions ajouter au compte 60636(Vêtements de travail).

Il est proposé d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2024 :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Ch. – 011 Dépenses en Fonctionnement	Charges à caractère général	
Art. - 60636	Vêtements de travail	1 895,00€
Art. - 626	Frais de télécommunications	2 663,89€
Ch. – 012 Dépenses en Fonctionnement	Charges de personnel et frais assimilés	

Art. - 6411	Personnel titulaire 2	24 163,32€
Ch. - 013 Recettes en Fonctionnement	Atténuations de charges	
Art. - 629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	2 663,89€
Art. - 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 738,52€
Ch. - 74 Recettes en Fonctionnement	Dotations, Subventions et Participations	
Art. - 741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	1 895,00€
Art. - 74718	Autres	10 955,00€
Ch. - 77 Recettes en Fonctionnement	Produits Exceptionnels	
Art. - 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	469,80€

DÉTAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		28 722,21€
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		28 722,21€
	Réductions		

Après exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'approuver la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2024 en l'état. 			

3. Personnel Communal

a) Demande de prime exceptionnelle

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose un courrier reçu le 9 août 2024 concernant la demande d'une prime exceptionnelle d'une employée communale. Sachant que le versement d'une prime pour l'obtention de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale se fait par le biais de l'action sociale pour laquelle la commune contribue financièrement via le CNAS à hauteur de 170€ pour l'échelon argent (20 ans), 185€ pour l'échelon vermeil (30 ans), 245€ pour l'échelon or (35 ans). (Informations du site du CNAS)

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, interroge si les cotisations sont annuelles ou mensuelles et Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, demande à son tour si ce dispositif est national. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, répond que les cotisations sont annuelles et que le dispositif est national.

b) Report des congés payés lors d'un congé maladie

Un agent en arrêt maladie pendant ces congés a le droit au report de ces congés annuels, qu'il soit annualisé ou non. L'annualisation du temps de travail exige la tenue d'un planning individuel strict qui formalise très clairement les différents temps des agents annualisés : le temps de travail de l'agent, les congés annuels et les périodes de récupération.

Si l'arrêt maladie a bien eu lieu sur la période de congé annuel établi lors du planning, il est d'usage que les congés soient reportés en priorité sur une autre période non travaillée c'est-à-dire les périodes de récupération (donc pour un agent scolaire ou périscolaire, lors d'une période hors scolaire) avant la fin de l'année en cours.

Donc le report de congés annuels dû à un congé maladie peut être imposé hors période scolaire

Ainsi, si l'agent a posé des congés et adresse un certificat médical d'arrêt de travail, il a le droit de bénéficier ultérieurement de la période de congé coïncidant avec l'arrêt de travail.

Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, s'interroge si les congés sont imposés. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, précise que la seule imposition est la période hors scolaire. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, précise qu'il s'agit d'une imposition logique comme dans les entreprises où les congés sont imposés pendant les périodes creuses.

c) Modification de la durée hebdomadaire de travail de 32 à 34 heures hebdomadaires
Suite au besoin de la collectivité, un agent contractuel, grade Adjoint Technique Territorial augmente d'une heure la durée hebdomadaire de travail augmentant ainsi ses jours de récupération sans modifier la rémunération basée sur 32/35^{ème} hebdomadaire.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe			X
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre		Abstention (s)
12	0		1
<ul style="list-style-type: none"> De modifier la durée hebdomadaire à 34 heures (temps annualisé) de l'Adjoint Technique Territorial au service Périscolaire, Entretien et Administratif à compter du 2 septembre 2024 sans modifier la base de rémunération de 32/35^{ème}. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à cette modification. 			

4. Contrats communaux

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose la situation concernant la société G'FROID les tarifs ont doublé donc cela impose une négociation avant de délibérer.

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, demande quelle explication à cette augmentation de tarif. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, indique qu'il s'agit d'une bonne négociation il y a 3 ans.

Le sujet est reporté après négociation.

5. Fenêtres Lucy Eudes

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, expose le fait de faire des économies au niveau de l'énergie car c'est une salle très énergivore. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, approuve le fait qu'il y aurait moins de perte d'énergie avec du double vitrage. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, demande s'il s'agit d'un devis de travaux ou d'un devis d'étude. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, indique que le devis de Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, concerne des travaux et qu'en parallèle une étude est en cours de réalisation de la part de la Métropole ROUEN NORMANDIE sur les bâtiments communaux. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, explique les différences entre devis de travaux et devis d'étude. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, précise qu'il s'agit d'une salle du début des années 80.

6. Terrain Lucy Eudes

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, explique à l'assemblée qu'il faudrait prévoir un projet pour condamner l'installation de caravanes sur le terrain.

7. Église

Vu l'arrêté de péril pris par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, il est proposé d'effectuer des travaux rapidement afin de prévoir l'utilisation de l'église d'ici la fin de l'année.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose le devis reçu de l'entreprise ART STAFF d'un montant de 10 080,80€TTC. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, et Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, donnent des explications sur les termes du devis. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, demande si l'assurance ne peut pas prendre en charge ces réparations. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal, interroge sur le fait de s'adresser au Bâtiments de France qui aurait un fonds pour subventionner ces réparations. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, précise que la demande de subvention impose une entreprise agréée et le montant serait plus élevé. Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, stipule que l'entreprise ART STAFF ferait une partie des travaux et mettrait en sécurité la partie dangereuse, donc l'utilisation de l'église peut être prévue le 17 novembre 2024.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise ART STAFF d'un montant de 11 080,80€TTC et tous documents liés à cette affaire. Ce montant sera imputé au compte 2131 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – Bâtiments publics. 			

8. Columbarium

La commune a reçu plusieurs devis pour l'acquisition d'un columbarium de plusieurs cases supplémentaires pour le cimetière de la commune.

Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, expose les devis communiqués à l'assemblée.

Différents échanges sur les différentes modalités (matière, couleur...). Le nouveau columbarium serait à l'entrée du cimetière, juste après la barrière verte. La question de la fourniture de la dalle en béton est soulevée par Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, précise que l'entreprise POMPES FUNEBRES ET HYGIENE DE L'ETERNITE a prévu la fourniture de la dalle et stipule que la sous-traitance de l'entreprise PFG rend les devis plus onéreux. Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, relève que la dalle doit être ferrillée et informe Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, qu'il peut être sollicité au commencement des travaux.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		

ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise POMPES FUNEBRES ET HYGIENE DE L'ETERNITE d'un montant de 6 885€TTC et tous documents liés à cette affaire. Ce montant sera imputé au compte 21316 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – Équipements du cimetière. 			

9. Dalle de l'ossuaire

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, explique que les exhumations en cours imposent le remplacement de la dalle de fermeture de l'ossuaire. Explications des modalités par Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal. Des échanges sur la vétusté de la dalle existantes et différentes façons de procéder par rapport à l'entretien futur de la gravure des plaques. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que la fourniture de 10 étiquettes est comprise dans le devis exposé suite à la demande de Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire.

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, tient à remercier Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, pour le travail effectué.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique		X	
LAGNEL Jérôme		X	
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
11	2	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise POMPES FUNEBRES ET HYGIENE DE L'ETERNITE d'un montant de 1 145€TTC et tous documents liés à cette affaire. Ce montant sera imputé au compte 21316 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – Équipements du cimetière. 			

10. Colis et repas de fin d'année pour les aînés

a) Colis

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose trois devis reçus :

-Saveurs et Traditions à 44€ le colis

-Brazicaf à 33,90€ le colis

-sur catalogue mais trop éloigné géographiquement

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, stipule que le local est privilégié.

Différents échanges sur la date de distribution des colis fixée le 11 décembre 2024 jusqu'à 17h30, Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, précise qu'il faut prévoir comme chaque année un colis pour le facteur.

Un maximum de 35€ par colis est envisagé.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			

BEUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise BRAZICAF d'un montant de 33,90€TTC par colis et tous documents liés à cette affaire. Ce montant sera imputé au compte 623 CHARGES A CARACTERE GENERAL – Publicité, publications, relations publiques. 			

b) Repas des Aînés de fin d'année 2024

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, rapporte les différents devis reçus et propose l'AUBERGE DE LA GARE à SAINT PIERRE LES ELBEUF pour un repas à 40,50€TTC.

Le repas est fixé le jeudi 28 novembre 2024 à la salle VAL DORÉ.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose les différentes modalités :

- Le repas est offert pour les Orivalais âgés de 65 ans et plus.
- Le repas est payant pour les accompagnateurs.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis de l'AUBERGE DE LA GARE à SAINT PIERRE LES ELBEUF d'un montant de 40,50€TTC par nombre de convives et tous documents liés à cette affaire. D'approuver l'organisation du repas des Aînés de fin d'année 2024 comme mentionné ci-dessus. Ce montant sera imputé au compte 623 CHARGES A CARACTERE GENERAL – Publicité, publications, relations publiques. 			

11. Chocolats pour les enfants de l'école

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, rappelle que traditionnellement les enfants scolarisés à l'école Maurice DANTAN de la toute petite section au CM2 reçoivent des chocolats pour les fêtes de fin d'année.

3 en TPS / 14 en PS / 6 en MS / 10 en GS / 10 en CP / 8 en CE1 / 16 en CE2 / 8 en CM1 / 11 en CM2
Soit 86 élèves

Un maximum de 5€ par élève est proposé à l'assemblée délibérante soit un total de 430€.

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, propose de gérer cet achat lors d'une promotion future.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'autoriser Monsieur Le Maire à ordonner la facture pour l'achat de chocolats de fin d'année 2024 à offrir aux élèves de l'école MAURICE DANTAN dans un maximum de 430€TTC et tous documents liés à cette affaire. Ce montant sera imputé au compte 623 CHARGES A CARACTERE GENERAL – Publicité, publications, relations publiques. 			

12. Dossier n° 12 Aide alimentaire

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose la situation de l'habitante de la commune en difficulté.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal d'Orival, à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre favorablement à la demande (Dossier n°12) de colis alimentaire via la banque alimentaire de Saint Aubin lès Elbeuf avec 1 colis par personne et par semaine. 			

13. Dossier n°12 Aide Sociale

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, explique les difficultés à entretenir son jardin et expose le devis de l'association AIPPAM d'un montant de 462€. Des échanges entre les conseillers sur les principes d'aides à octroyer ou non notamment sur la différence entre l'alimentation et l'entretien du jardin. Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, propose une aide manuelle de la part des élus, demande s'il y a des volontaires et l'utilisation du véhicule de la commune. Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal et Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, répondent par l'affirmative. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, rétorque que l'anonymat est

rompu en basant l'aide sur les élus, à voir avec la personne bénéficiaire. Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, demande la sollicitation des membres du Conseil pour le volontariat.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina		X	
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine		X	
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia		X	
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme		X	
LEROY Fabien		X	
PELLETIER Emilie		X	
RACKO Nathalie		X	
ROGISTER Danielle		X	
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
5	8	0	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre défavorablement à la demande (Dossier n°12) d'aide financière pour l'entretien de son jardin mais une aide manuelle de la part des élus peut être envisagée, à voir avec la bénéficiaire. 			

14. Dossier n°13 Aide alimentaire

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose la situation de l'habitant avec 3 enfants en garde alternée en bas âges de la commune en difficulté.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme	X		
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
13	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre favorablement à la demande (Dossier n°13) de colis alimentaire via la banque alimentaire de Saint Aubin lès Elbeuf avec 1 colis par personne et par semaine (soit une semaine sur deux, quatre colis à prévoir). 			

15. Dossier n°13 Aide Sociale

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose les différentes charges, des impayés, des entretiens de la chaudière et du véhicule. Concernant l'aide sociale il s'agit de la fourniture du fioul d'un montant de 500€ pour le logement. Échanges entre les membres du Conseil sur les difficultés diverses qui s'avèrent plus antérieures. L'évocation des enfants en bas âges fait que l'aide doit être accordée.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		

DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme			X
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
12	0	1	
<ul style="list-style-type: none"> De répondre favorablement à la demande (Dossier n°13) d'aide financière pour la fourniture en fioul le logement pour un montant maximum de 500€TTC. Ce montant sera imputé sur le compte 65134 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - Aides 			

16. Questions et informations diverses :

-Scrabble Club d'Orival Région Elbeuvienne

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, fait part du courrier de fermeture de l'association, différents échanges entre les élus sur les modalités de reversement de la trésorerie de l'association.

-Exposition Peinture et Fête de la noix

Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, demande de l'aide aux membres du Conseil concernant l'installation, les courses car il s'agit d'une fête communale. Différents échanges sur l'installation des tables qu'il manquerait, barnum... et les conditions météorologiques qui semblent être favorables.

-Téléthon 2024

Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, informe l'assemblée que le repas du 30 novembre 2024 sera fait par Antoine et de la participation active du CFO. Des voitures de collection sont prévues par le biais de Monsieur CARPENTIER Philippe. La randonnée cycliste est prévue par Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire. Des crêpes ont été demandées à Madame CHARLIER. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, précise avoir demandé des crêpes aux parents d'élèves ainsi que des activités telles que le chamboule-tout pour le vendredi après l'école. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, tient à remercier Thierry et Chantal du CFO pour le punch prévu au repas ainsi que pour leur aide. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, demande si la vente de jacinthes est prévue cette année. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, répond par l'affirmative.

-Cérémonie des vœux le 23 janvier 2025 à 18h30

Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, rajoute que l'entretien du toit de l'église est à prévoir.

Clôture de la séance à 20h11.

Monsieur LAGNEL Jérôme



Secrétaire de séance

Monsieur DUCHESNE Daniel



Maire d'ORIVAL